

Ofi Invest Energy Strategic Metals

UFFCT

FRO0140132G9

30/09/2026

 Commercialisé en  FR

 Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾ -

Matières premières

Orientation de gestion

Le fonds vise à bénéficier du potentiel d'appréciation d'une sélection de métaux (aluminium, plomb, palladium, platine, argent, nickel, zinc, cuivre) par une exposition synthétique à l'indice « Basket Energy Strategic Metals Index », sans passer par des investissements directs dans des actions minières du secteur. Il propose une offre simple et transparente, assortie d'une couverture quotidienne contre le risque de change.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
31/10/2025

Date de lancement de la part
31/10/2025

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
SICAV

Classification AMF
Fonds mixte

Affectation du résultat
Capitalisation

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
OFIESME FP

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
2,32%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
2,34%

Indice de référence

▶ Actif net du fonds	781,49 M€
▶ Actif net de la part	0,84 M€
▶ Valeur liquidative	112,02 €

▶ Performance mensuelle⁽¹⁾

Fonds	Indice
-	-

▶ Gérants



Benjamin Louvet



Olivier Daguin



Marion Balestier

Les équipes sont susceptibles d'évoluer

▶ Profil de risque⁽³⁾



▶ Durée de placement recommandée

Supérieur à 5 ans

▶ SFDR⁽³⁾

Article 8

▶ Notation ESG⁽³⁾

6,65

-

▶ Couverture note ESG

100,00%

-

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Asset Management • 127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux • France • Tél. : +33 (0)1 40 68 17 17 • www.ofi-invest-am.com • Société de gestion de portefeuille • S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros • RCS Nanterre 384 940 342 • APE 6630 Z • Agrément AMF n° GP 92012 • FR 51384940342 • CONTACT : Département commercial • 01 40 68 17 17 • service.client@ofi-invest.com

Ofi Invest Energy Strategic Metals UFFCT

FR00140132G9

30/09/2026



Structure du
portefeuille

► Composition de l'indice⁽¹⁾

Contrat à terme	Code	Poids
Argent	SI	16,1%
Palladium	PA	3,7%
Platine	PL	16,4%
Aluminium	LA	15,6%
Cuivre CME	HG	15,2%
Cuivre LME	LP	15,7%
Zinc	LX	4,2%
Nickel	LN	9,2%
Plomb	LL	3,9%

► Contribution à la performance mensuelle brute⁽¹⁾

Contrat à terme	Performance du marché	Contribution au portefeuille
Argent	-10,65%	-1,82%
Palladium	-16,21%	-0,66%
Platine	-8,37%	-1,41%
Aluminium	-2,14%	-0,34%
Cuivre CME	-0,56%	-0,09%
Cuivre LME	0,81%	0,61%
Zinc	-0,31%	-0,04%
Nickel	-5,53%	-0,56%
Plomb	-1,68%	-0,08%

► Principales lignes par type d'instrument

Titres de créances négociables			
Libellé	Poids	Pays	Échéance
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 28/10/2026	22,9%	Dispo/Liquidités investies	28/10/2026
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 11/11/2026	21,8%	Dispo/Liquidités investies	11/11/2026
GOVT BELGIUM KINGDOM OF (GOVERNMENT) 12/11/2026	14,3%	Dispo/Liquidités investies	12/11/2026
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 25/11/2026	12,9%	Dispo/Liquidités investies	25/11/2026
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 09/12/2026	8,9%	Dispo/Liquidités investies	09/12/2026

Swap		
Swap sur indice	Poids	Contrepartie
Ofi Invest Energy Strategic Metals UFFCT	100,0%	(JPM/SG/GS/Citi)

► Profil / Chiffres clés⁽³⁾

Nombre de lignes

19

Ofi Invest Energy Strategic Metals UFFCT

FR00140132G9

30/09/2026



► Commentaire de gestion

Le fonds OFI Invest Energy Strategic Metals termine le mois sur un recul de près de 5%, relâchant la majeure partie des gains du mois derniers. Ce sont toujours les métaux précieux qui expliquent l'essentiel de la contreperformance, pénalisés par une situation conjoncturelle qui pousse les taux d'intérêt à la hausse et détourne ainsi les investisseurs des actifs réels, sans rendement. Les métaux industriels résistent mieux, notamment le cuivre et le zinc qui restent portés par des contraintes physiques majeures.

Le cours du cuivre a ainsi atteint un nouveau plus haut historique en milieu de mois, à plus de 15000 dollars la tonne aux Etats-Unis. La baisse de la production minière (-1,1% au premier semestre), combinée à une pénurie d'acide sulfurique indispensable à l'extraction d'une partie de la production mondiale, devrait pousser le marché en déficit pour la première fois depuis 2017. Le Chili, premier producteur mondial de cuivre, a notamment vu sa production reculer de 13% au premier semestre, au plus bas depuis au moins 15 ans. Le pays annonce tous les ans une reprise de sa production mais jusque-là sans succès...

A cela s'ajoute la survenue d'un accident mortel dans la mine d'Escondida qui a perturbé la production, et des discussions salariales difficiles qui pourraient déboucher sur une grève en l'absence d'accord rapide entre les syndicats et les directions des compagnies minières. La demande est également très dynamique, avec notamment une accélération des ventes de véhicules électriques, stimulées par des prix du pétrole qui restent élevés.

Le zinc de son côté continue de profiter d'un niveau de stock mondial très bas. Le nickel a connu une baisse substantielle en fin de mois, affecté par la remontée des taux d'intérêt et du dollar américain, dans un contexte où l'Indonésie n'a toujours pas donné d'informations claires sur la prolongation ou non des limites de production du métal.

D'une façon générale, ce sont clairement les considérations macroéconomiques de court terme qui prennent le dessus dans la définition des tendances sur les marchés de métaux. Les tensions sur le pétrole et, plus récemment, sur les produits agricoles maintiennent l'inflation sur des niveaux élevés. Dans le même temps, les données sur l'emploi, l'activité industrielle et la consommation des ménages outre-Atlantique montrent une économie robuste. La réserve fédérale a ainsi décidé de remonter ses taux directeurs de 0,25% le 16 septembre et laissé entendre que d'autres resserrements seraient sans doute nécessaires. Ce contexte n'est pas favorable aux actifs réels, leur absence de rendement devenant trop pénalisante. D'autant que les taux réels progressent eux aussi, ce qui montre que l'inflation n'est pas la seule raison de la remontée des taux nominaux.

Cette raison est clairement à chercher dans les questions qui se posent sur le déficit massif des Etats-Unis, alors que la dette atteint elle aussi des niveaux records. La question du financement de cette dette se pose d'autant plus que les besoins de financement de l'industrie de l'intelligence artificielle créent une concurrence sur le marché du crédit qui pousse les taux toujours plus haut. Les taux américains à 10 ans ont ainsi dépassé les 5,30%, au plus haut depuis 19 ans.

L'ensemble des métaux précieux étant essentiellement orienté par ces problématiques macro-économiques, il n'y a pas réellement de distinction sur le plan fondamental entre les différents sous-jacents, qui réalisent tous des performances du même ordre.

A très court terme, la tension sur les taux pourrait se poursuivre. Cela pourrait amener une vague de liquidation et entraîner une poursuite de la correction de l'ensemble du secteur des précieux à court terme

Ceci ne change en rien la problématique structurelle d'un endettement massif et de plus en plus difficile à financer. Si cette question devenait centrale dans les raisons de la remontée des taux d'intérêt, toute correction déclenchée par une capitulation constituerait selon nous une opportunité dans un marché qui, sur le moyen terme, conserve tout son potentiel.

De leur côté, les métaux industriels devraient profiter d'une situation toujours difficile côté production, dans un contexte où la crise au Moyen-Orient pousse les gouvernements et les acteurs privés à accélérer sur la transition énergétique, très consommatrice de métaux industriels et précieux. Ces facteurs de soutien à long terme devraient permettre au marché de renouer avec une tendance haussière dans les prochains mois, même si la volatilité pourrait perdurer à court terme.

Ofi Invest Energy Strategic Metals UFFCT

FR00140132G9

30/09/2026

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	27/01/2022
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	PwC
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+2
Investissement min. initial	1 Part
Investissement min. ultérieur	-
Libellé de la SICAV	Global SICAV
Libellé du compartiment	Ofi Invest Energy Strategic Metals
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

Ofi Invest Energy Strategic Metals UFFCT

FR00140132G9

30/09/2026

Glossaire

ALPHA	L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.	BETA	Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.	DÉLAI DE RECouvreMENT	Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.
SRRI	Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».	TRACKING ERROR	L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.	VOLATILITE	La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.
RATIO DE SHARPE	Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.	SFDR	La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.	SRI	Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.
ÉTOILES SIX FINANCIAL	La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.	PERTE MAXIMALE	La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.	RATIO D'INFORMATION	Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

Ofi Invest Energy Strategic Metals UFFCT

FR00140132G9

30/09/2026

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.